



actions communes au Tchad (2007-2009) et en Somalie (mission de formation de forces de sécurité lancée en 2010). Mais, il n'y a aucune volonté de créer une armée européenne, a rappelé le général. Les accords dits « Berlin plus » (Washington, 1999 et Nice 2000) permettent à l'Union européenne de faire appel aux moyens et capacités de l'OTAN en cas de crise, mais sans engager militairement l'Alliance : planification, état-major, commandement et conduite (informations) et enfin détection aéroportée (avions AWACS). Toutefois, leur application dépend de l'approbation de l'Union européenne et... de celle de l'OTAN ! Faute de cette dernière, explique Patrick de Rousiers, seul le développement de l'Europe de la défense permettra de se doter des procédures communes d'engagement. Enfin, a déclaré le général, « *je m'attacherai à trouver le compromis juste* » en ce qui concerne la détermination des projets capacitaires à mener à bien au sein de l'Agence européenne de défense (*Archives : « AED, vision stratégique, recherche et technologie » 15-8-2012*).

**Loïc Salmon**